

<http://eps.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article961>



Rapport de la commission académique des Examens EPS session 2014

- Rubrique Technique
- ARTICLES OBSOLETES



Date de mise en ligne : mercredi 10 septembre 2014

Copyright © EPS Académie de Lyon - Tous droits réservés

Rapport de la Commission académique d'harmonisation des notes aux examens d'EPS Session 2014 Académie de LYON

1. La commission

1.1 Organisation

Comme pour les sessions précédentes, la commission académique est composée de 39 membres convoqués par le service des examens : 4 IA-IPR, 3 conseillers techniques auprès des Directeurs académiques de l'éducation nationale (DASEN), 34 professeurs (13 femmes et 21 hommes ; 13 en LP, 21 en LYC et LGT), dont 2 professeurs de l'enseignement privé. Le renouvellement, effectué au tiers chaque année, permet l'implication de nombreux lycées dans les travaux d'harmonisation.

La commission est présidée par les IA-IPR d'EPS. Elle s'est réunie deux fois cette année.

Lors de la première réunion qui a eu lieu le 5 novembre 2013, l'ensemble des protocoles ont été étudiés et validés. La seconde réunion permet l'harmonisation et la validation des notes ; elle s'est tenue le 20 juin 2014.

Pour ces travaux, aucune rémunération particulière n'est prévue pour les membres de la commission, excepté les frais de déplacements pris en charge par la DEC.

Pour préparer les travaux d'harmonisation, la commission est précédée de réunions départementales chargées d'instruire les dossiers des établissements susceptibles d'être harmonisés et les certificats médicaux à étudier (le 17 juin pour les trois départements). Un IA-IPR pilote chacune de ces pré-commissions, accompagné du conseiller technique auprès du DASEN.

L'étude des dossiers est menée par les membres de la commission académique issus du département concerné, en présence des professeurs coordonnateurs de tous les lycées. Chaque établissement peut ainsi exposer les situations particulières susceptibles d'expliquer d'éventuels écarts aux fourchettes fixées. Ces informations sont transmises à la commission académique pour étayer les décisions.

1.2 Logiciel de traitement des notes

L'académie de LYON utilise le logiciel EPSNET pour la saisie et l'harmonisation des notes d'EPS.

Cet outil permet un fonctionnement satisfaisant de la saisie des notes au niveau des EPLE, hormis l'impossibilité, déjà signalée, pour les établissements de pouvoir éditer leur bilan statistique après la validation de leurs saisies de notes.

Par contre, la commission déplore encore cette année encore les manques importants de fonctionnalité du logiciel pour le travail préparatoire à l'harmonisation académique. Les extractions de données sont insuffisantes (absence du calcul de l'écart garçons - filles) et mal présentées (effectifs et notes reportées séparément, structures différentes selon le type d'examens, indexation sur le nom littéral de l'EPLE et non sur le code RNE...). Ces défauts importants et très pénalisants entraînent un lourd travail de remise en forme, des calculs supplémentaires et des croisements de fichiers qui sont autant de sources d'erreurs ou d'approximations.

Tout cela a déjà été signalé dans les rapports précédents et la commission regrette amèrement qu'aucune modification ne signale la moindre prise en compte de ces remarques.

Au demeurant, les ajustements préparatoires réalisés manuellement, les opérations d'harmonisation peuvent s'effectuer en saisie directe, avec une possibilité de simulation permettant d'ajuster au mieux les décisions.

Pour lire la suite du rapport...

<dl class='spip_document_1694 spip_documents spip_documents_left' style='float:left;'>

